



COMMISSION SOUS REGIONALE DES PECHEES (CSRPF)

SECRETARIAT PERMANENT

Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO) – Coordination régionale

DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE 2018-2022 DE LA CSRPF

No de Prêt/Crédit/Don : IDA PPF V0920

Project ID : p161906 (CV, GA, GB, SN)

Contrat N°CSRPF/PRAO-PREPAPH2/C7-2017

La Commission Sous Régionale des Pêches (CSRPF) a bénéficié d'un financement de l'Agence de Développement International (IDA) pour financer des activités du *Programme Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (PRAO)*, et a l'intention d'utiliser une partie des fonds destinés à la préparation de la Phase 2 dudit Programme, pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : « **ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE 2018-2022 DE LA CSRPF** ».

Les services du consultant comprennent :

- L'évaluation exhaustive des résultats obtenus et des expériences capitalisées au cours de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2011/2015 ;
- L'analyse des succès enregistrés et des faiblesses notées, y compris le degré de conformité avec les objectifs spécifiques de chaque projet réalisé ;
- La valorisation de l'expérience acquise en termes de bonnes pratiques ;
- l'identification des faiblesses en vue d'apporter des solutions sous forme de recommandations pertinentes ;
- La proposition de solutions adaptées pour une organisation sous régionale de référence et d'innovation en matière de gestion durable des ressources halieutiques ;
- L'élaboration sur la base des résultats de l'évaluation et des nouveaux défis (aux niveaux national, régional et international), du nouveau Plan Stratégique 2018-2022 ;
- La définition des différentes options de mobilisation des fonds nécessaires pour assurer une mise en œuvre effective du nouveau Plan Stratégique.

La formulation de ce nouveau Plan Stratégique 2018-2022 s'appuiera sur les réalisations et les enseignements tirés de la mise en œuvre du Plan Stratégique précédent, et introduira de nouvelles approches permettant à la CSRPF d'atteindre son niveau d'institution de référence et d'innovation en matière de gestion durable des ressources halieutiques.

Le démarrage des prestations est prévu pour décembre 2017. La CSRPF invite ainsi les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles, disposant de l'expertise requise, à manifester leur intérêt fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations **démontrant** qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : **(i)** une expérience solide dans le domaine de la gestion durable des pêches avec des approches pluridisciplinaires (SCS, droit de la mer, aménagement des pêches, socio-économie des pêches, communication, gestion des stocks partagés, etc...) ; **(ii)** une expérience d'au moins dix (10) ans dans l'évaluation et la conception de documents stratégiques dans le domaine de la gestion durable des ressources halieutiques, de l'environnement ou de la gestion des ressources naturelles au niveau national, régional ou international ; **(iii)** une bonne expérience en planification et un bon personnel d'encadrement ; **(iv)** une bonne maîtrise de la langue française ; la connaissance de la langue anglaise étant un atout.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.17 des *Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les services de Consultants, & Services de Consultants* de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant, en accord avec les procédures définies dans les « *Règlements de passation des marchés pour les Emprunteurs* ».

sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI) pour les Fournitures, Travaux, Services autres que les services de Consultants, & Services de Consultants » de Juillet 2016.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées soit par courrier électronique, soit par personne physique, soit par courrier (postal ou autre circuit d'envoi) au plus tard le **jeudi 23 novembre 2017 à 11 heures** à l'adresse suivante : **Secrétariat Permanent de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP) - Liberté 4, villa 5218, Allées Khalifa Ababacar SY - Tél. : 00 (221) 33 864 04 75 / 00 (221) 33 825 88 63 - E-mail : spcsrp@spcsrp.org; avec copie à : demba.kane@spcsrp.org, et fatmaseck.sow@spcsrp.org**

Les plis fermés devront porter la mention « **ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE 2018-2022 DE LA CSRP** ». Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires dans le site web de la CSRP (www.spcsrp.org) et à l'adresse ci-dessus et aux heures suivantes :

- du lundi au jeudi : de 08h à 13h puis de 14h à 17h30
- le vendredi de 08h à 13 heures.

Le Secrétaire Permanent de la CSRP
Monsieur Malal SANE